

<https://lacreteil.fr/spip.php?article468>



MRAE - Avis délibéré sur l'extension de l'usine d'incinération de déchets située à Créteil (94)

MRAE

Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

T INTERVENANTS - Unité d'incinération de déchets de Créteil -
Publication date: mardi 9 juin 2020

Copyright © LACCRETEIL.FR - Tous droits réservés

CONSULTER

Avis délibéré en date du 19 mai 2020 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur le projet d'extension de l'unité d'incinération de déchets non dangereux située à Créteil (94)

TÉLÉCHARGER

Usine d'incinération de déchets située à Créteil

- [Avis délibéré en date du 19 mai 2020 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur le projet d'extension de l'unité d'incinération de déchets non dangereux située à Créteil \(94\) \(PDF - 1.1 Mo\)](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- [Visite virtuelle de l'Usine d'incinération de Créteil](#)
 - ' VALO'MARNE - 10-11, rue des Malfourches 94034 CRÉTEIL CEDEX
L'usine produit de la vapeur qui sert à la fois à la production d'électricité et à alimenter le réseau de chauffage urbain.
L'usine se compose de 2 entités :
 1. un four rotatif dédié à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Cette installation de 2,6 t/h assure annuellement la destruction d'environ 20 000 t de déchets.
 2. La « Ligne Émeraude » comportant 2 fours d'incinération (qui peuvent également incinérer des déchets hospitaliers) de capacité unitaire égale à 8,5 t/h correspondant à une capacité annuelle d'élimination de 225 000 t.
Les installations sont réglementées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :
[Arrêté préfectoral d'autorisation 1997 - format : PDF - 0,57 Mb](#)
[Arrêté préfectoral complémentaire codificatif 2004 - format : PDF - 0,03 Mb](#)
[Arrêté préfectoral complémentaire codificatif 2004 - Annexe - format : - 0,22 Mb](#)
[Arrêté préfectoral complémentaire modificatif 2012 - format : PDF - 0,10 Mb](#)
Tous les ans, l'industriel est tenu de mettre à jour un dossier d'information du public (DIP) sur le fonctionnement et l'impact environnemental des installations de traitement de déchets de l'année précédente.
[Dossier d'information au public 2017 - format : PDF - 5,44 Mb](#)
[Dossier d'information au public 2018 - format : PDF - 19,55 Mb](#)
-

CARTE INTERACTIVE
